



Rapport sur ce que nous avons entendu

Amendements proposés au *Règlement sur
l'assistance au revenu* et proposition de
*Règlement sur l'assistance au revenu pour les
personnes âgées et les personnes
handicapées*

If you would like this information in another official language, call us.

Anglais

Si vous voulez ces informations dans une autre langue officielle, contactez-nous.

Français

Kīspin ki nitawihtīn ē nīhīyawihk ōma ācimōwin, tipwāsinān.

Cree

Tłı̨chǫ yati k'èè. Dı wegodi newq dè, gots'o gonede.

Tłı̨chǫ

ʔerıhtł'is Dene Sųłiné yati t'a huts'elkér xa beyáyatı theq̄ ɬat'e, nuwe ts'ën yólti.

Chipewyan

Edı gondı dehgáh got'je zhatié k'éé edatł'eh enahddhę nide naxets'é edahłí.

South Slavey

K'áhshó got'ıne xədə k'é hederı ɬedıhtł'é yeriniwę nídé dúle.

North Slavey

Jii gwandak izhii ginjik vat'atr'ijahch'uu zhit yinohthan jí', diits'at ginohkhii.

Gwich'in

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququaqluta.

Inuvialuktun

Ċ̄d̄ ɁɁ̄b̄b̄d̄ ɁɁ̄L̄J̄ĀR̄ Ɂd̄b̄ ɁɁ̄b̄b̄ȳL̄b̄, Ɂd̄b̄b̄ Ɂd̄b̄b̄ Ɂd̄b̄b̄.

Inuktitut

Hapkuat titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.

Inuinnaqtun

Langues autochtones :

indigenous_languages@gov.nt.ca

Français :

867-767-9348

866-561-1664 (sans frais)



Table des matières

Résumé.....	4
Contexte.....	5
Méthodologie.....	5
Ce que nous avons entendu.....	6
Aide au revenu.....	6
Programme d'aide au revenu pour les personnes âgées et les personnes handicapées.....	6
Constatations générales.....	7
Prochaines étapes.....	7



Résumé

Pour le GTNO, permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles dans la dignité est une priorité. À cet égard, une partie du mandat de la 19^e Assemblée législative consistait à créer un programme distinct d'aide au revenu adapté aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Pour ce faire, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation s'est engagé à examiner le Programme d'aide au revenu pour s'assurer que ses prestations et modalités correspondent aux aspirations sociales et économiques des Ténois. L'examen du Programme d'aide au revenu avait pour but d'élaborer un programme distinct d'aide au revenu pour les personnes âgées et les personnes handicapées et d'améliorer le programme actuel afin que les types et les niveaux de revenus de même que les exemptions répondent aux besoins fondamentaux des personnes concernées.

Les modifications prévues au Programme d'aide au revenu et la création du nouveau Programme d'aide au revenu pour les personnes âgées et les personnes handicapées sont fondées sur les commentaires reçus dans le cadre d'un processus d'échanges avec les diverses parties concernées et le public ainsi que sur l'harmonisation des programmes avec les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et les appels à la justice qui s'y rapportent ainsi que sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le ministère a apporté les modifications suivantes au Programme d'aide au revenu :

- Harmonisation des niveaux de prestations avec la mesure du panier de consommation du Nord
- Augmentation des exemptions de revenu
- Retrait des exigences touchant les choix productifs
- Suppression de la participation au marché du travail, comme l'obligation de chercher et de conserver un emploi
- Réduction des délais de refus

Voici certains des faits saillants du nouveau Programme d'aide au revenu pour les personnes âgées et les personnes handicapées :

- Programme destiné aux personnes qui ont 60 ans et plus ou aux personnes qui souffrent d'une incapacité permanente ou de longue durée et qui sont dans le besoin;
- Demande annuelle plutôt que mensuelle;
- Revenu annuel basé sur les revenus figurant dans l'avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada;
- Alignement des niveaux de prestation sur la mesure du panier de consommation du Nord.

Pour soutenir ces améliorations, il a fallu modifier le *Règlement sur l'assistance au revenu* et élaborer un nouveau *Règlement sur l'assistance au revenu pour les personnes âgées et les personnes handicapées*. Du 30 juin au 21 juillet, le ministère a invité le public à s'exprimer sur les deux propositions de règlement. Le présent rapport résume les résultats des réponses reçues.



Le ministère tient à remercier ceux et celles qui se sont exprimés dans le cadre de ces échanges. Vos contributions sont précieuses et appréciées.

Contexte

Le Programme d'aide au revenu soutient les Ténois en leur apportant une aide financière pour couvrir leurs besoins essentiels. Le montant accordé à chaque personne dépend de ses besoins généraux, de l'endroit où elle vit et de sa capacité à trouver elle-même des ressources financières. Pour être admissibles aux prestations, les demandeurs doivent d'abord démontrer qu'ils éprouvent des difficultés financières, ce qui garantit l'utilisation responsable des fonds publics ainsi qu'une approche équitable et cohérente pour tous.

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation a procédé à un examen du Programme d'aide au revenu pour s'assurer que ses objectifs, ses prestations et ses modalités correspondent aux aspirations sociales et économiques des Ténois. Le ministère s'est également engagé à créer un programme distinct d'aide au revenu adapté aux personnes âgées et aux personnes handicapées afin de faire avancer le mandat de la 19^e Assemblée législative visant à permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles dans la dignité.

Le ministère s'est engagé à procéder à un examen du Programme d'aide au revenu dans le cadre de son plan d'activité 2020-2024 pour :

- créer un nouveau programme d'aide au revenu pour les personnes âgées et les personnes handicapées;
- améliorer le Programme d'aide au revenu actuel pour que les types et les niveaux de prestations ainsi que les exemptions de revenu répondent aux besoins essentiels des Ténois tout en adaptant le profil du programme pour cibler les personnes qui ne sont pas considérées comme des personnes âgées ou des personnes handicapées;
- élaborer un plan de mesure du rendement du nouveau programme et du programme modifié.

L'examen comprenait une évaluation visant à déterminer si le Programme d'aide au revenu respectait les recommandations des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, du rapport sur l'Enquête nationale sur les femmes autochtones disparues et assassinées et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Méthodologie

Des informations sur les occasions d'échanges avec les intervenants et le public et sur la manière de s'exprimer sur les règlements proposés ont été publiées sur le site [Exprimez-vous](#) du GTNO. Le public a également été informé de l'échange par l'entremise, notamment, d'un communiqué de presse ainsi que de publications et d'annonces sur les médias sociaux.

Le site Web du GTNO contenait des documents pour informer les participants, notamment :



- un exemplaire de la proposition de *Règlement sur l'assistance au revenu*;
- un exemplaire de la proposition de *Règlement sur l'assistance au revenu pour les personnes âgées et les personnes handicapées*;
- un résumé en langage simple décrivant les modifications importantes proposées;
- des informations sommaires sur le Programme d'aide au revenu.

Les commentaires pouvaient être envoyés par courriel à ECE_Income_Security@gov.nt.ca ou par téléphone au MÉCF. Le ministère a également organisé une séance d'information à l'intention des parties prenantes représentant des personnes âgées et des personnes handicapées afin de recueillir leurs commentaires sur le nouveau programme proposé.

À la fin de la période des échanges, le personnel a examiné les commentaires afin de déterminer si les règlements proposés soulevaient des préoccupations importantes. Plusieurs membres du personnel ont passé en revue les réponses et en ont discuté à des fins d'assurance de la qualité et ont ensuite analysé les commentaires. Toutes les conclusions dans ce rapport sont présentées de façon que personne ne puisse être identifié.

Ce que nous avons entendu

Six personnes et organisations ont répondu au ministère, et sept personnes ont participé à la séance d'information.

Aide au revenu

En ce qui concerne les modifications apportées au Programme d'aide au revenu, la plupart des personnes interrogées ont apprécié les changements proposés. Au cours des échanges, des éclaircissements ont été donnés pour expliquer que le revenu pris en compte serait uniquement celui du demandeur et du codemandeur, et non celui d'autres adultes faisant partie du même ménage.

Il a également été noté que les refus dans certaines collectivités ne disposant pas d'autres ressources (telles qu'une banque alimentaire) ont des conséquences plus importantes. Le ministère a proposé de réduire les délais de refus dans les règlements afin d'atténuer les difficultés financières que de tels délais peuvent entraîner.

Programme d'aide au revenu pour les personnes âgées et les personnes handicapées

Le ministère a entendu que la plupart des répondants appréciaient le programme proposé pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Il a été suggéré que ce programme soit fondé sur le revenu individuel, plutôt que sur le revenu familial, car cela permettrait aux personnes ayant une incapacité de disposer de leurs propres moyens financiers plutôt que de dépendre du soutien de leur conjoint.



Un répondant a fait remarquer qu'une demande annuelle serait plus efficace et moins contraignante sur le plan administratif pour les personnes âgées et les personnes handicapées. La personne pourra aussi connaître l'importance de l'aide qu'elle recevra chaque mois.

Constatations générales

Certains commentaires n'étaient pas directement liés aux règlements proposés. Les recommandations suivantes ont été formulées en complément.

- Le personnel doit être sensibilisé aux situations de handicap.
- Les documents fournis doivent être faciles à comprendre (en gros caractères ou en braille, par exemple).
- La prestation d'invalidité canadienne proposée doit être harmonisée avec le Programme d'aide au revenu pour les personnes âgées et les personnes handicapées.
- Il faut veiller à ce que toutes les lois du GTNO incluent la définition de « handicap » figurant dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.
- Il faut mettre en œuvre une approche de gestion de cas.

Le ministère tiendra compte de ces recommandations au moment de la mise en œuvre des programmes, mais celles-ci ne correspondaient pas au champ d'application des échanges sur les règlements proposés.

Un répondant a également suggéré que l'on procède à une révision régulière du programme afin de s'assurer qu'il répond aux besoins des bénéficiaires. Le ministère élabore actuellement un plan de mesure du rendement afin de mieux évaluer les deux programmes d'aide au revenu.

En plus des commentaires ci-dessus, un répondant a souligné qu'il était important de consulter les organisations et les groupes de défense de personnes handicapées si l'on veut créer un programme sur mesure qui répond aux besoins uniques des personnes ayant une incapacité. Le ministère a invité les organismes représentant les personnes âgées et les personnes handicapées à participer à l'examen du Programme d'aide au revenu. Il est en outre heureux des informations et des commentaires fournis, lesquels ont été fort utiles au moment de l'élaboration du nouveau Programme d'aide au revenu pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Prochaines étapes

Le ministère souhaite exprimer sa gratitude à ceux qui ont participé à l'exercice et apprécie grandement les points de vue exprimés. Les commentaires sont très utiles et aideront le ministère à poursuivre l'examen de ses programmes d'aide aux Ténois.

Bien que les commentaires recueillis aient été utiles, ils n'ont pas entraîné de modifications immédiates au Règlement en raison du fait qu'ils dépassaient la portée de l'enquête ou qu'ils nécessitaient des investissements financiers supplémentaires.



Les informations contenues dans ce rapport aideront le ministère à évaluer la mise en œuvre des changements apportés au Programme d'aide au revenu et au nouveau Programme d'aide au revenu pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Le ministère élabore actuellement un plan de mesure du rendement pour les deux programmes et communiquera des informations sur les résultats des changements dans un rapport annuel.

